

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du Lundi 3 Avril 2023 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 30 Mars 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 3 Avril 2023.

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Thierry Duclos, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade, Stéphanie Fischer, Christelle Le Goff Marcos

Absents : Monsieur Bernard Domingues,

Absents excusés : Madame Maud Marini

Madame FISCHER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 6 Février 2023
2. Délibération du Compte Administratif 2022
3. Délibération du Compte de Gestion 2022
4. Délibération de l'Affectation du Résultat 2022
5. Délibération du Budget Primitif 2023
6. Délibération sur les taux d'imposition
7. Délibération pour le cimetière (règlement et tarifs)
8. Délibération pour l'ouverture d'un poste d'adjoint technique
9. Délibération pour modification du tableau des effectifs

Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Convention SPA ou fourrière d'Ibos
- Signalisation routière
- Logements (quartier de l'Adour)
- Elections sénatoriales (Septembre 2023)

1) Approbation du compte rendu du 6 février 2023 :

Suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 6 Février 2023, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Vote du Compte Administratif :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 et précise que ce dernier est conforme au compte de gestion. Après avoir répondu aux différentes questions, Madame FISCHER Stéphanie, 1^{ère} adjointe au maire, propose l'adoption de ces documents budgétaires.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Compte Administratif et le Compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3) Délibération du Compte de Gestion 2022 : (se référer ci-dessus)

4) Délibération de l'Affectation du Résultat 2022 :

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat aux conseillers municipaux. Après discussion, il propose de voter à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

L'Affectation du Résultat est approuvée à l'unanimité.

5) Vote du Budget Primitif 2023 :

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter le Budget Primitif 2023. Celui-ci est présenté par section et par chapitre. La section dépenses d'investissement est présentée dans son détail.

Concernant le budget, une note de synthèse va être effectuée et envoyée à la Préfecture et consultable à la mairie.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

Le Budget Primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

6) Délibération sur les taux d'imposition :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les taxes d'habitation pour les maisons secondaires. Monsieur le Maire effectue des simulations de changement de taux pour se rendre compte de l'augmentation financière. Si le Conseil décide d'augmenter la taxe d'habitation, il faut obligatoirement augmenter l'impôt pivot qui est la taxe foncière pour le bâti et le non bâti. Suite à cette discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour cette année les taxes.

Après discussion, le vote est effectué à main levée

1 Abstention

0 Contre

10 Pour

La délibération concernant les taux d'imposition est approuvée à l'unanimité

7) Délibération pour le cimetière (règlement et tarifs) :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Garcia Hyacinthe pour informer le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement ainsi que les tarifs concernant le cimetière. Etant donné que les travaux d'aménagement des allées au cimetière ont été réalisés cette année et que des emplacements pour des cavurnes ont été créés, il faut réactualiser les montants et modifier le règlement.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

La délibération du cimetière est approuvée à l'unanimité.

8) Délibération pour l'ouverture d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de notre agent technique se termine cette fin Mars 2023 et qu'il y a lieu de pérenniser l'emploi puisque ce poste est indispensable au fonctionnement de notre service technique. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ouvrir un poste au grade d'adjoint technique territorial à partir du 1^{er} avril 2023 et de créer la vacance d'emploi.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

9) Délibération pour modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le tableau des effectifs doit être mis à jour à chaque modification des effectifs. En raison de la création d'emploi au grade d'adjoint technique territorial, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

8) Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Joël a proposé de faire intervenir un responsable des pompiers pour informer les conseillers si un phénomène inhabituel se produisait. La date retenue est le 5 juin 2023 à 20h00
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : c'est un document synthétique avec les informations nécessaires en cas de besoin pour une urgence
- Convention SPA ou fourrière d'Ibos : après discussion et comparaison entre les deux associations, il en résulte que le conseil souhaite continuer à travailler avec la SPA puisqu'il est satisfait des prestations et de la rapidité des bénévoles.

- Signalisation routière : Joël et Sébastien du service technique ont rencontré le responsable des routes pour échanger sur la signalisation routière concernant le village de Tostat. Ils ont pu constater qu'il y a des dysfonctionnements sur la route d'Ugnouas (mettre en place des panneaux « stop » ainsi qu'une signalisation au sol) et sur la route d'Escondeaux (mettre en place une signalisation indiquant le virage).
- Logements (quartier de l'Adour) : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a 7 logements dans le quartier de l'Adour dont 3 occupés et 4 vides. Il a contacté le président de l'OPH pour l'informer que la mairie est sollicitée pour des demandes de logements. Il est prévu que ces logements soient isolés par l'intérieur et l'extérieur.
- Elections sénatoriales (Septembre 2023) : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un conseil municipal sera imposer à une date précise par la préfecture pour désigner des délégués et des suppléants

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 55.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Signature des Conseillers Municipaux

NOM ET PRENOM DU OU DE LA CONSEIL (LERE)	SIGNATURE
FISCHER Stéphanie	
LHEUILLIER Sylvain	
ASCON Jean-Paul	
COLLEAU Joël	
COURTADE Mathieu	
DE ARCANGELIS Bruno	
DOMINGUES Bernard	
DUCLOS Thierry	
GARCIA Hyacinthe	
LE GOFF MARCOS Christelle	
MARINI Maud	
TURON LABAR Fabienne	